

Département de la Somme
Commune d'Oresmaux

Rue de l'École – 80160
Arrondissement d'Amiens – Canton d'Ailly sur Noye
☎ 03.22.42.02.17 – 📠 03.22.42.07.18 - 📧 mairie.oresmaux@orange.fr

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Séance du mardi 9 février 2021

Date de la convocation : 4 février 2021

Date d'affichage du P.V. : 16 février 2021

<i>Nombre de membres afférents au Conseil municipal</i>	<i>: 15</i>
<i>Nombre de membres en exercice</i>	<i>: 15</i>
<i>Nombre de votants</i>	<i>: 12</i>

Membres en exercice : Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline.

Absents excusés : M. CUVILLIER Guillaume

Absent non excusé : Mme MATIFAS Amélie ; M. MERLUZZI Nicolas

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt, le mardi 9 février à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'ORESMAUX, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

- 1°) *Délibération Offre de concours ENERTRAG*
- 2°) *Délibération écriture comptable*
- 3°) *Délibération éclairage public*
- 4°) *Délibération choix du contrat photocopieur*

Questions diverses.

Madame Martine GARNIER est élue secrétaire de séance.

1°) *Délibération Offre de concours ENERTRAG*

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que lors du projet du parc éolien Oresmaux-Essertaux, des mesures de compensation ont été prévues pour un montant de 130 000 €.

Ces compensations ont été utilisées, en accord avec l'entreprise et dans l'intérêt de la commune, pour une opération de réaménagement du domaine public : l'effacement des réseaux électriques dans la commune.

Pour le versement de ces compensations la commune doit signer un contrat d'offre de concours par lequel l'offrant s'engage à verser à la commune une contribution financière de 130 000 € pour la réalisation des travaux d'effacement conclus avec la FDES0.

Madame le Maire requiert l'approbation du conseil pour signer la convention d'offre de concours avec la société ENERTRAG.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention d'offre de concours entre la commune et la société ENERTRAG.

2°) Délibération écriture comptable

Madame le Maire informe les membres du conseil que, suite à la vérification des comptes de bilan et dans le cadre de la qualité comptable, il s'avère que la balance des comptes de la commune présente un solde créditeur non régularisé depuis 2006 d'un montant de 3 407,20 € au compte 16878.

La correction donne lieu à une opération non budgétaire réalisée par le comptable :

- Débit du compte 16878 et crédit du compte 1068 pour 3 407,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la correction budgétaire susvisée.

3°) Délibération éclairage public

Madame le Maire informe le conseil que :

1° Lors de sa session du 15 janvier 2021, l'Assemblée départementale a décidé de renforcer sa politique d'appui aux territoires par la création d'un nouveau **dispositif de soutien aux projets d'investissement** doté de 2 millions d'euros pour la période 2021-2022 et portant sur la **modernisation de l'éclairage public**.

2° La FDE 80 participe également à la rénovation de l'éclairage à hauteur de 20 % du coût total HT du projet.

Madame le Maire précise ensuite qu'une partie conséquente des luminaires de la commune (environ 130) est en SHP (Sodium Haute Pression) et qu'il serait souhaitable de remplacer les lanternes de ces luminaires en question par des LED afin de réaliser des économies d'énergie. Un tel changement permettrait des variations de puissance des LED sur certaines créneaux horaires (ex : soirée/nuit) ainsi qu'un meilleur respect de l'environnement (faune, flore...).

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Madame le Maire à faire la demande pour bénéficier des subventions

4°) Délibération choix du contrat photocopieur

Madame Le Maire donne lecture aux membres du conseil des devis de prestation établis par les entreprises Konica Minolta et DBS.

Elle rappelle que le contrat actuel se termine à la fin de l'année et que depuis plusieurs années, la commune est sous contrat avec l'entreprise Konica Minolta et que la prestation du photocopieur ainsi que le service de maintenance sont de qualité. Les entreprises ont établi leur devis comme suit :

- **Konica Minolta** : Coût global au trimestre de **443,20 €** qui comprend
 - o Loyer de **265 €** par trimestre pour 4 500 copies noir et blanc 0,0036 € par page et 4 500 copies couleur 0,036 € par page
 - o **Contrat de maintenance par trimestre : 443,20 €**Soit une **économie de 74,39€ au trimestre** par rapport au contrat actuel.
- **DBS** : Coût total mensuel de **105 €** qui comprend la main d'œuvre et le déplacement des techniciens, le changement de pièces techniques.
 - o Coût copie noir et blanc : 0,0045 €
 - o Coût copie couleur : 0,045 €
 - o **Contrat de maintenance par trimestre : 537,75 €**

L'entreprise propose un **contrat sur une durée de 24 trimestres avec rachat de l'ancien contrat** pour un montant maximum de 800 € HT OU un **contrat sur une durée de 21 trimestres sans option de rachat du contrat actuel**.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat avec la société Konica Minolta.

Questions diverses

➤ Construction d'un local poubelles

Madame le Maire présente le devis d'un projet de construction d'un abri pour poubelles établi par la société MM CONSTRUCTION.

Après discussions, il apparaît que le local n'est pas assez haut et qu'il faudrait aussi prévoir un syphon dans la dalle pour l'évacuation des eaux usées.

L'entreprise MM CONSTRUCTION est donc chargée de proposer un nouveau devis tenant compte des nouvelles conditions.

➤ Fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire d'Oresmaux, Madame le Maire présente au conseil, à titre informatif, un plan de proposition d'implantation établi par la société AXIANS SOMME NUMÉRIQUE.

➤ Vaccination Covid-19

Madame le Maire informe les membres du Conseil de l'ouverture d'un nouveau centre éphémère de vaccination pour les personnes âgées de 85 ans et plus à Poix de Picardie. Ce centre accueillera sur rendez-vous toutes les personnes âgées de 85 ans et plus désireuses de se faire vacciner contre la Covid-19.

Madame le Maire ajoute que, dans le cadre de ce plan de vaccination, elle a communiqué à la communauté de communes la liste de toutes les personnes âgées de 85 ans qui résident à Oresmaux. Les personnes éligibles à la vaccination seront contactées par la plateforme régionale.

La communauté de communes assurera, quant à elle, le transport (aller et retour) pour les personnes désireuses de se faire vacciner et qui se trouveraient dans l'impossibilité de se déplacer.

➤ Animaux errants

Suite à un événement survenu récemment, Madame le Maire soulève devant le conseil la problématique que représentent les animaux errants et/ou blessés sur le territoire de la commune. Elle précise que, depuis la fusion, la communauté de communes ne dispose plus d'aucune convention avec une association ou un organisme de protection des animaux qui serait susceptible d'intervenir et de prendre en charge les animaux qui seraient errants et/ou blessés.

Elle ajoute qu'elle a sollicité la société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) afin d'obtenir un devis pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Elle présente le devis reçu au conseil. Le montant annuel global HT proposé par la SACPA est de 831,75 €. Elle précise que le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à la majorité (11 pour, 1 contre) en faveur de la signature d'une convention avec la SACPA.

➤ Grand prix de la Somme

Madame le Maire informe les membres du Conseil du passage de la course cycliste « Grand prix de la Somme » sur Oresmaux le dimanche 2 mai 2021. Elle ajoute que les organisateurs ont sollicité l'aide de la commune pour la mise en place de signaleurs sur les intersections d'Oresmaux afin de garantir la sécurité des coureurs et des spectateurs.

Monsieur Julien Cazin est chargé de trouver 6 signaleurs pour sécuriser le parcours le jour de la course.

➤ **« Figures de nos villages »**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a été contactée par la communauté de communes dans le cadre du projet « *Figures de nos villages* ».

Ce projet, issu de la volonté présidentielle, vise à collecter la mémoire vivante de chaque village et de recenser des informations patrimoniales de type immatériel (le village, son développement, son évolution, la vie courante...).

Il s'agit donc de collecter l'histoire locale de façon orale par le biais d'entretiens avec des personnes âgées de 60 ans et plus natives de la commune.

Les modalités de réalisation du projet sont les suivantes :

- Rechercher les personnes d'intérêt local : s'appuyer sur des événements organisés, solliciter les municipalités, obtenir une liste d'administrés à contacter pour l'intérêt local du village ;
- Prise de vue par l'intervenant extérieur et montage d'une exposition itinérante ;
- Recueil de témoignages qui seront retranscrits par écrit.

Une liste recensant les habitants natifs d'Oresmaux âgés de 60 ans et plus a été établie et transmise à la communauté de communes.

➤ **Élagage**

Madame le Maire fait part au conseil de la nécessité, pour certains administrés, de procéder à l'élagage des arbres et/ou haies situés sur leur propriété mais qui surplombent le domaine public représentant ainsi un danger pour les véhicules et leurs usagers.

Elle suggère de prendre un arrêté en ce sens et d'envoyer un courrier valant mise en demeure aux propriétaires concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

➤ **Déneigement de l'école**

Madame le Maire informe le Conseil que, suite aux récentes chutes de neige et au verglas, la directrice de l'école, Madame Beccart Sabrina, a demandé si la mairie avait mandaté une personne référente chargée de saler et de déneiger les abords de l'école.

Madame le maire rappelle que, lors des dernières chutes de neige, c'est Monsieur Alexandre Leroy et Monsieur Hervé Bertrand qui se sont chargés de saler les abords de l'école et soulève la nécessité de s'organiser afin d'éviter tout incident. Elle demande à Monsieur Marc Wurmser, adjoint à la voirie, de bien vouloir prévoir les interventions nécessaires en cas de nouvelles intempéries.

➤ **Trottoirs et caniveaux**

Madame le Maire indique qu'une démonstration de balayage, arrachage d'herbes sauvages et nettoyage des caniveaux par un nouvel engin est organisée le vendredi 12 février à 9h45 à Fransures.

Elle en profite pour rappeler que les habitants sont censés balayer leurs caniveaux et entretenir leurs trottoirs. A titre informatif, elle ajoute que certaines communes ont instauré des amendes pour non-respect de l'environnement pour inciter leurs administrés à entretenir leurs trottoirs et caniveaux

➤ **Poubelles**

Dans un souci de salubrité publique, Madame le maire rappelle que les poubelles doivent être sorties uniquement les jours de ramassage et qu'elles ne doivent pas séjourner sur les trottoirs.

➤ **Rue du Moulin**

Suite à la réunion du 3 novembre 2020 avec la communauté de communes, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a envoyé un courrier pour confirmer :

- La pose de panneaux de signalisation « Route inondable » ;
- La sécurisation de la voirie communautaire rue d'Essertaux

Elle indique que les panneaux seront posés au cours du 1^{er} trimestre 2021 et précise enfin que la voie communale n°4 reste une voie de desserte locale. Son élargissement reste donc à la charge de la commune.

➤ **Rue de l'École et du Cul de Sac**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que des travaux de rénovation de la chaussée auront lieu entre le 1^{er} mars 2021 et le 5 mars 2021 rue du Cul de Sac et rue de l'École. Les rues concernées seront ponctuellement fermées à la circulation. Une information sera distribuée aux habitants des rues concernées afin que ces derniers prennent leurs dispositions.

➤ **Tags à l'Eglise**

Suite à la dégradation des murs de l'Eglise, Madame le Maire fait part des démarches qu'elle a entrepris :

- Une plainte a été déposée en Gendarmerie ;
- Un devis d'effacement des tags a été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée.

Elle précise que, sur recommandation d'un spécialiste, les températures hivernales empêchent de procéder au nettoyage de la pierre. En effet, les températures glaciales de ces derniers jours sont incompatibles avec un nettoyage de la pierre qui risquerait d'abîmer de façon irréversible la pierre de Maximin.

➤ **Renouvellement du contrat de déneigement**

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de déneigement avec un agriculteur, selon le tarif de la Chambre d'agriculture.

Le conseil accepte à l'unanimité.

➤ **Ouverture de classe**

Bonne nouvelle ! En raison de la constante augmentation de l'effectif, Madame le Maire annonce qu'une ouverture de classe est prévue pour la rentrée 2021.